garder ses commissaires ici, car il est inutile pour eux d'aller à Washington le 12 octobre prochain ; il est inutile d'ajouter de nouvelles démarches à

celles qui ont déjà été faites.

De plus, nous avons aussi l'opinion de l'autre parti politique des Etats-Unis sur la question. La lettre de M. Blaine à M. Baker définit la position du parti républicain et du gouvernement. Dans l'attitude prise par M. Carlisle, le leader du parti démocrate au sénat de Washington, nous avons une déclaration de la politique de ce parti. Afin de bien faire comprendre la position dans laquelle nous nous trouvons, je vais lire une résolution pré-sentée au sénat américain, le 29 décembre, par M. Carlisle.

Carlisle.

Attendu qu'il existe entre le gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada certaines difficultés concernant leur commerce et l'interprétation des traités; attendu qu'il est désirable que les relations les plus amicales existent entre les deux pays, et qu'un commerce plus étendu soit établi et encouragé par une législation qui, dans les deux pays, ferait disparaître toute cause d'irritation et tout obstacle à la croissance et au développement de ce commerce; il est en conséquence résolu par le sénat et la chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, réunis en congrès, que pour atteindre le but indiqué dans le préambule ci-dessus, le président des Etats-Unis era et soit par la présente autorisé à inviter le gouvernement du Canada à nommer trois commissaires, qui devront rencontrer un nombre égal de commissaires qu'il nommera pour représenter les États-Unis.

Cette commission mixte étudiera toutes les questions concernant les relations commerciales des deux pays, en veru des traités existants, de législation concurrente ou autre et s'entendra pour recommander à son gouvernement respectif telle législation qui règlera toutes difficultés et tous différends entre les deux pays, et qui, dans l'opinion de la dite commission mixte, sera la plus propre à développer le commerce entre les Etats-Unis et le Canada.

Cette résolution a été proposée par le sénateur

Cette résolution a été proposée par le sénateur Carlisle, le 29 décembre, et le 4 février, lorsqu'arriva à Washington la nouvelle de la dissolution du parlement canadien, et lorsqu'on connut la prétention du gouvernement canadien que des négociations étaient entamées pour un traité de réciprocité en produits naturels, dans le genre de celui de 1854, M. Cerlisle crut bon de mieux définir la position du parti démocrate sur cette question. Nous avons vu que M. Blaine avait déjà défini

la position du gouvernement le 29 janvier, et le 4 février, M. Carlisle, en sa qualité de leader du parti démocrate, définit aussi la position de de son parti sur cette mênie question, en proposant l'amendement suivant à sa résolution :

La dite commission mixte étudiera toutes les questions affectant les relations commerciales des deux pays sous l'opération des lois et des traités existants, et s'entendra pour recommander à son gouvernement respectif, telle législation réciproque de nature à mettre în à toutes difficultés et tous différends entre les deux pays, et qui, dans l'opinion de la commission, pourra le plus sûrement concourir à l'établissement prompt et permanent d'un traité de réciprocité absolue entre les Etats-Unis et le

Nous avons donc ici, clairement définie, la position des deux parties politiques des Etats Unis. M. Blaine, au nom du gouvernement, dit qu'il n'écoutera aucune proposition de réciprocité en produits naturels seulement, et la position du parti démocrate qui contrôlera la prochaine chambre d'assemblée est contenue dans l'amendement de M. Carlisle, qui veut autoriser le président des Etats-Unis à nommer des commissaires pour discuter, avec ceux du Canada, la question de la réciprocité absolue, et rien autre chose.

En présence de tous ces faits, il est vraiement ridicule de parler de la négociation d'un traité qui | nelles. Des accusations personnelles ont été pro-

sera conforme à la politique du gouvernement telle qu'elle existait en 1878, qui laissera intacte la politique nationale, qui ne permettra pas aux Etats-Unis d'exporter en franchise dans notre pays les produits manufacturés en échange du privilège que nous demandons d'exporter en franchise aux États-Unis les produits naturels du Canada.

Maintenant M. l'Orateur, l'honorable ministre des finances nous a dit qu'en novembre dernier, une porte était ouverte aux négociations. doute fort que ce fût la porte à laquelle Saint-Paul fait allusion quand il dit qu'une large porte était ouverte. J'aimerais savoir quelle espèce de porte s'est ouverte à la négociation d'un traité avec les Etats-Unis sur le principe du traité de réciprocité de 1854. L'honorable ministre ne nous a pas dit ce que c'était que cette porte, et je crois que nous devrons l'examiner au microscope.

Je ne crois pas qu'il y ait une perspective ni une probabilité d'obtenir un tel traité. Je ne crois pas que le gouvernement ait reçu une assurance sur laquelle il puisse baser l'espoir de négocier tel traité

avec les Etats-Unis.

Dernièrement, quand l'honorable ministre des finances a parlé de l'arrêté du conseil, en date du 13 décembre dernier, qui avait été expedié à lord Knutsford, je lui ai demandé si, à cette époque, M. Blaine avait écrit la lettre, datée le 29 janvier, disant qu'une proposition a été reçue à Washington. J'aimerais lui demander maintenant, si la proposition transmise à lord Knutsford, par notre gouvernement, pour être expédiée à Washington, y avait été reçue à cette époque. Nous supposons qu'elle n'avait pas été reçue à la date de la dissolution du parlement, et que le gouvernement a trompé le peuple du Canada.

M. FOSTER. Prenez-vous la responsabilité de cette prétention?

M. CHARLTON. Je prends la responsabilité de dire que je suppose que c'est vrai, et je crois avoir raison de supposer que tel est le cas, d'après le silence que le gouvernement a gardé quand je lui ai demandé de m'assurer que la proposition était entre les mains des autorités à Washington lors de la dissolution du parlement. Ainsi, la conclusion à tirer de tout ceci, est que le gouvernement a résolu de dissoudre le parlement pour des raisons purement de parti et du caractère le plus égoïste, et ayant atteint son but, il s'ingénia à chercher des raisons plausibles pour motiver sa conduite.

Inutile de dire que, jusqu'à ce moment, il n'a pas pu trouver de bonnes raisons. Cette lutte électorale nous est arrivée à l'improviste; et qu'elle a été cette lutte ? Un des premiers actes du gouvernement a été d'enrôler de lâches voleurs pour s'emparer des lettres, qu'il a fait circuler dans le pays au moyen de ses organes. Cette conduite est

indigne d'hommes honorables.

Ensuite, nous avons entendu des accusations de trahison et de déloyauté; un véritable flot de calomnies inonda le pays, et cette lutte, dans laquelle le gouvernement nous jeta par surprise dans le but d'étouffer l'expression honnête de l'opinion populaire, sur des questions de la plus haute importance, n'a été qu'une lutte de dénigrement afin d'enlever un verdict, avant que le peuple fût en état de rendre un jugement intelligent sur ces questions, après les avoir examinées.

Nous avons eu ensuite les accusations person-